



PROPOSONS BRUXELLER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

Rapport annuel de la coopération bruxelloise au développement
pour l'année 2017



PENSONS BRUXELLER LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

Chers lectrices et lecteurs,

La mondialisation et les réseaux sociaux font que nous sommes bien mieux informés de ce qui se passe à l'autre bout du monde qu'avant. Il est dès lors plus que jamais de notre devoir d'aider les régions pauvres empêtrées dans de graves difficultés, voire des crises. La Région bruxelloise propose pour la première fois un rapport annuel qui énumère et présente nos nombreuses initiatives en vue d'aider, soutenir et partager nos connaissances avec d'autres régions. Ainsi, nous concrétisons l'un de nos objectifs inscrits dans l'ordonnance-cadre relative à la coopération au développement adoptée en juillet 2017. Je tiens à remercier de tout cœur Brussels International pour sa contribution à ce très beau travail.

Même si nous ne pouvons pas proposer un remède miracle à tous les maux de l'humanité – maladies, famines, pénurie d'eau propre, mauvaises conditions de travail – toute région prospère se doit d'apporter une contribution selon ses moyens et de faire preuve de solidarité avec les régions qui rencontrent plus de difficultés. Au cours des dernières années, je me suis démenée pour que le budget coopération au développement soit significativement augmenté, en particulier pour la société civile qui apporte une réelle différence sur le terrain. Ainsi, le budget a plus que triplé depuis 2014. Et ces moyens supplémentaires sont nécessaires car il y a du pain sur la planche pour 2018 ! Pensons à la coopération avec les nouvelles régions partenaires Chennai et Paramaribo, ou encore la place du commerce équitable que nous voulons voir croître dans notre région.

Pour les prochaines années, je compte continuer à soutenir de nouveaux projets innovants afin de rendre la coopération au développement encore plus concrète et plus proche des Bruxellois. Nos citoyens ont un grand cœur et ensemble nous forgeons un large consensus pour que notre solidarité rayonne bien au-delà de nos frontières régionales.

Nous restons évidemment disponibles pour tout feed-back ou suggestion concernant ce rapport annuel et la coopération au développement en général. Ensemble, rendons ce monde un peu meilleur !

Je vous souhaite une lecture passionnante,

La Secrétaire d'État chargée de la Coopération au Développement, de la Sécurité routière, de l'Informatique et de la Transition numérique, de l'Égalité des Chances et du Bien-Être animal.

Chers lectrices et lecteurs,

Une nouvelle compétence à mettre en œuvre est toujours un défi motivant pour une administration. C'est particulièrement le cas pour une politique telle que la coopération au développement qui vise aussi bien à améliorer la situation dans les pays du Sud qu'à sensibiliser les Bruxellois aux enjeux d'une citoyenneté mondiale et solidaire. Le Service Public Régional de Bruxelles est fier de pouvoir contribuer à cet effort global, reconnu au niveau de l'ONU à travers le cadre des Objectifs de développement durable.

L'administration est à votre service, vous qui êtes à la fois citoyen et contribuable. C'est pourquoi la coopération bruxelloise au développement s'est donnée une identité clairement reconnaissable pour vous : mettre l'expérience bruxelloise en matière de défis urbains au service de nos régions partenaires. Brussels International, la Direction en charge de la coordination de ces efforts, travaille principalement avec la Région de Rabat-Salé-Kénitra au Maroc, la ville-province de Kinshasa en République Démocratique du Congo, la municipalité de Chennai en Inde et le district de Paramaribo au Suriname.

Nous sommes conscients des moyens modestes que notre Région peut allouer à cette nouvelle politique. Par ailleurs, nous n'oublions pas que les choses sont loin d'être parfaites sur notre propre territoire. Mais face au réflexe du repli sur soi en ces temps difficiles, le rôle d'un service public comme le SPRB est également de rappeler que chaque pierre apportée à l'édifice d'un monde meilleur est non seulement un devoir moral vis-à-vis de l'humanité mais aussi un investissement pour les générations futures.

Ce rapport s'insère dans une dynamique qui est au cœur du SPRB, informer les Bruxelloises et les Bruxellois sur le travail réalisé par l'administration afin de mettre en œuvre les politiques publiques. Il s'agit d'un élément essentiel dans le processus démocratique. C'est pourquoi j'espère que la lecture de ce premier rapport de la coopération bruxelloise au développement vous permettra de découvrir ce que la Région fait dans ce domaine.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Le Secrétaire général du SPRB.

UNE POLITIQUE NOUVELLE POUR DES ACTIONS DURABLES

Après un peu plus de deux ans nécessaires afin de poser les fondations, 2017 a été l'année de la structuration de la coopération bruxelloise au développement. L'adoption par le Parlement et l'entrée en vigueur de l'ordonnance-cadre en la matière le 27 juillet 2017 marque en effet le début d'une nouvelle étape pour les projets de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) avec les pays en développement (PED).

La RBC a noué des relations avec des régions dans les PED dès le milieu des années 1990. Toutefois, depuis le début de cette législature en 2014, la Région a souhaité que les actions de solidarité internationale destinées à ces pays soient perçues et intégrées dans une politique à part entière. La politique de coopération au développement est en effet singulière car elle est à la fois un champ des relations internationales classiques, mais dispose en même temps d'une autonomie indispensable pour atteindre son objectif premier, à savoir un changement structurel positif dans la vie des gens dans les pays en développement.

La RBC continue donc à tisser son réseau de relations internationales « classiques » avec les PED, mais dispose à présent des outils nécessaires afin de penser et mettre en œuvre des initiatives spécifiques en matière de coopération au développement. Depuis 2014, cette nouvelle compétence dispose en effet d'une Note d'orientation, de Lettres d'orientation, d'un budget annuel, de ressources humaines dédiées au sein de la Direction Brussels International et, depuis 2017, d'une ordonnance qui offre un cadre législatif clair. La politique de coopération bruxelloise au développement est ainsi à présent équipée des principaux instruments nécessaires en vue d'être pertinente, efficace et transparente.

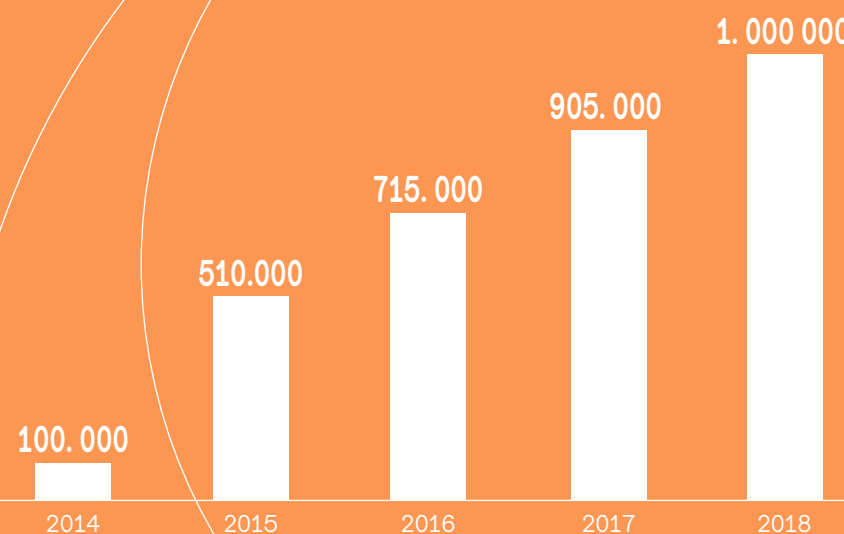
Le présent document constitue le premier rapport destiné à informer les Bruxelloises et les Bruxellois des résultats de la coopération au développement mise en œuvre par leur Région.



LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CŒUR DE LA COOPÉRATION BRUXELLOISE AU DÉVELOPPEMENT

La Région de Bruxelles-Capitale est un donateur modeste. Elle est consciente que les moyens qu'elle peut mettre à disposition de la coopération au développement sont limités et que ce n'est pas à travers le volume de son aide qu'elle doit espérer réaliser des changements majeurs dans les pays en développement, mais en cherchant à avoir un effet de levier en soutenant des projets sélectionnés avec parcimonie. Toutefois, la RBC a réalisé un effort significatif depuis 2014 en augmentant considérablement le budget alloué aux initiatives de coopération au développement. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, parti d'un peu plus de 510.000 € en 2015 ⁽¹⁾, le budget voté pour l'année 2018 est arrivé à 1 million d'euros, soit un doublement du montant en moins de 4 ans. En cette période de diminution de l'aide publique au développement au niveau des donateurs européens, cet engagement bruxellois est un message positif que la RBC souhaite donner à ses partenaires ⁽²⁾.

EVOLUTION ANNUELLE DU BUDGET DE LA COOPÉRATION BRUXELLOISE AU DÉVELOPPEMENT, EN EURO



⁽¹⁾ Si la politique bruxelloise en matière de coopération au développement a débuté en 2014, le premier budget effectif date de 2015. Les 100.000 € utilisés en 2014 provenaient d'autres programmes du budget « relations extérieures ».

⁽²⁾ L'ordonnance-cadre prévoit que la RBC contribue à l'effort international d'allouer 0,7% de son « revenu national brut » (RNB) à la coopération au développement. L'arrêté d'exécution relatif au calcul du RNB adapté à la Région bruxelloise étant en cours de rédaction, il n'est pas possible d'évaluer ce point dans le rapport de cette année.



Dans le but d'être facilement compréhensible pour ses partenaires et les citoyens et contribuables bruxellois, l'ordonnance-cadre définit une identité claire pour la coopération bruxelloise au développement, à savoir les zones et les enjeux urbains. La dimension urbaine constitue donc le centre de gravité de la politique régionale. Ce choix correspond de plus aux spécificités et à l'expertise de Bruxelles en tant que métropole. Enfin, en tant que région, la RBC privilégie des partenariats avec des entités équivalentes dans les PED (région, municipalité, métropole, etc.).

En termes géographiques, la coopération bruxelloise au développement concentre ses efforts sur 4 régions partenaires : la Région de Rabat-Salé-Kénitra au Maroc, la Ville-Province de Kinshasa en République Démocratique du Congo, la Municipalité de Chennai en Inde et le District de Paramaribo au Suriname.



Comme la majorité des donateurs au niveau international, les canaux qui peuvent être utilisés pour la coopération bruxelloise au développement sont la coopération bilatérale directe (c'est-à-dire de Gouvernement/administration à Gouvernement/administration), la coopération bilatérale indirecte (c.-à-d. par la société civile), la coopération multilatérale (c.-à-d. par les institutions internationales comme UNICEF ou UN-HABITAT) et l'aide humanitaire (en cas de catastrophes causées par la nature ou l'Homme).



La coopération bruxelloise présente toutefois une spécificité peu fréquente, à savoir la prépondérance des financements en faveur de projets menés par la société civile au sens large. Ainsi, en 2017, près de 85% du budget a été alloué à des subventions en faveur d'organisations de la société civile. Ce choix résulte de la volonté de la RBC de soutenir prioritairement des projets initiés ou impliquant un maximum les citoyens et les bénéficiaires de ces actions. Cette approche présente trois principaux avantages. Premièrement, elle assure un impact direct pour les populations dans les régions partenaires étant donné que les projets sont conçus et mis en œuvre par des organisations de la société civile issues ou en contact quotidien avec les bénéficiaires.



LISTE DES PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « SUD » 2017

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉNOMINATION DU PROJET	RÉGION	MONTANT	Sur le budget géré par
Handicap International	Toutes les femmes – tous les droits	Rabat-Salé-Kénitra	150.000 €	BI
WereldSolidariteit Solidarité Mondiale	Appui à l'autonomisation des femmes membres de la FEP-PAKIN par la promotion de l'agriculture et l'élevage	Ville-Province de Kinshasa	149.962 €	BI
ULB Coopération	Atténuation et adaptation aux changements climatiques par la promotion de l'apiculture	Ville-Province de Kinshasa	148.425 €	BE
TOTAL			448.387 €	

Deuxièmement, cette modalité permet à la Région de soutenir un nombre plus importants de projets que si elle devait les réaliser elle-même, étant donné ses moyens encore modestes. Troisièmement, cela permet à la RBC d'encourager les associations bruxelloises actives dans la solidarité internationale et de renforcer la société civile dans les pays en développement.

La majeure partie de ces subventions a été allouée à travers deux appels à projets. Le premier concernait des initiatives dans les PED (appel à projets « Sud ») alors que le second (appel à projets « Nord ») visait à sensibiliser les jeunes bruxellois à la solidarité internationale. Dans les deux cas, un Comité de sélection composé de membres de l'administration et d'experts externes (issus du monde académique, de la société civile, etc.) a analysé les projets reçus, sur base de critères préétablis et mentionnés directement dans les règlements respectifs (délimitation du public cible, etc.). Le tableau ci-dessus et celui en pg. 8 reprennent les projets sélectionnés et le montant du financement accordé.



Dans le but d'assurer une cohérence des actions de tous les acteurs bruxellois régionaux publics en faveur des PED, cet appel à projets « Sud » a été organisé conjointement par Brussels International (BI) et Bruxelles Environnement (BE). BI a financé des projets avec un focus sur l'émancipation des femmes sur base du budget « coopération au développement » et BE a soutenu les projets avec un impact spécifique en matière de lutte contre le réchauffement climatique sur base du budget lié à l'accord intra-belge en matière de « financement climat ».

LISTE DES PROJETS FINANCÉS DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS « NORD » 2017

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉNOMINATION DU PROJET	MONTANT
Médecine pour le Tiers Monde	Brusselse jongeren in actie voor een sterke publieke gezondheidszorg in het Zuiden	17.405 €
Oxfam- Magasins du Monde	Slow Fashion Day	10.000 €
Bruxelles-Enseignement	Parcours – Migrations et découvertes des objectifs de développement durable	10.000 €
School zonder Racisme	Speeltjes van de globalisering	7.095 €
ICHEC Coopération Internationale	ICHEC Housing project – Tamil Nadu (Inde)	3.324 €
Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelings-samenwerking en Technische Bijstand	Brusselse scholenbanden voor een solidaire wereld	27.000 €
Centre National de Coopération au Développement CNCD 11.11.11	Ecoles secondaires bruxelloises en action pour les migrations	21.200 €
Actions in the Mediterranean	Israël-Palestine : pour mieux comprendre	20.000 €
ITECO, Centre de Formation pour le Développement	Des outils pédagogiques Nord-Sud pour une Co-Transition	18.350 €
VIA Don Bosco	Youth for Change	15.000 €
TOTAL		149.374 €

Enfin, d'autres subventions en faveur de la société civile ont également été accordées hors appels à projets, en fonction de la valeur ajoutée qu'ils apportaient à la politique de coopération bruxelloise au développement. Le tableau ci-après reprend la liste de ces subventions.

En plus des subventions aux organisations de la société civile reprises ci-dessus, BI a soutenu le KVS – Théâtre Royal Flamand pour un projet mettant la culture au service de l'intégration socio-économique des artistes belges et congolais (75.000 €).

LISTE DES PROJETS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FINANCÉS EN-DEHORS DES APPELS À PROJETS 2017

NOM DE L'ASSOCIATION	DÉNOMINATION DU PROJET	RÉGION	MONTANT
UCOS Universitair Centrum voor OntwikkelingsSamenwerking	CHanGE : Campaign for sexual Health and Gender Equity	Ville-Province de Kinshasa	23.164 €
Handicap International	La boîte à outils du COAPH	Région de Rabat-Salé Kénitra	36.452 €
Unicef Belgique	Programme WASH	Ville-Province de Kinshasa	150.000 €
CONNEXION	Projet de coopération entre la RBC et la Province de Kinshasa	Ville-Province de Kinshasa	75.000 €
Good Planet Belgium	Young Water Fellowship	Formation organisée en Région bruxelloise	12.500 €
KOEPEL VAN DE VLAAMSE NOORD-ZUIDBEWEGING - 11.11.11	Projet de soutien au réseau régional bruxellois de solidarité internationale	Réseau soutenu en Région bruxelloise	14.000 €
Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale	ELONGO : stages de vacances création de théâtre	Ville-Province de Kinshasa	3.000 €
TOTAL			314.116 €

60.000 € ont également été affectés aux dépenses de fonctionnement de l'administration. Les règles budgétaires de la Région bruxelloise font que les dépenses de fonctionnement de l'administration incluent également des frais qui servent en réalité directement la réalisation de projets de développement ou de sensibilisation menés par Brussels International, le plus souvent en ayant recours à des prestataires de services pour l'exécution de tout ou d'une partie des actions nécessaires. Le détail de ces dépenses est repris dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES DÉPENSES « FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION » EN 2017

TYPE D'ACTION	MONTANT
Journée de sensibilisation au commerce équitable	29.669,20 €
Consultance externe pour la rédaction des premiers arrêtés d'exécution de l'ordonnance	7.865 €
Initiative Hackathon Kinshasa	10.285 €
Echange interculturel entre jeunes de la RBC et de Rabat	10.273,78 €
Mission de l'administration à Rabat-Salé-Kénitra	1.168,82 €
TOTAL	59.261,80 €



Un pilier important dans l'ordonnance-cadre concerne le développement d'un « volet nord » : la sensibilisation des Bruxellois et le développement d'une citoyenneté mondiale.

C'est ainsi que la RBC a pour la première fois organisé un événement consacré au commerce équitable en octobre 2017 dans le cadre de la Semaine Fair Trade. Cet événement s'est déroulé place de la Monnaie en collaboration avec les acteurs du secteur, qui ont été très satisfaits de cette initiative. L'évènement sera à nouveau organisé en 2018.

Enfin, la Région bruxelloise a également souhaité manifester sa solidarité en matière d'aide humanitaire en soutenant le Consortium 12-12 avec 100.000 €. Ce montant a été destiné à l'action « Famine 12-12 » en faveur des quatre pays les plus touchés par la famine en 2017, à savoir le Soudan du Sud, la Somalie, le Yémen et le Niger. Cet effort supplémentaire, partagé par l'ensemble du Gouvernement bruxellois, a été réalisé en addition au budget « coopération au développement ».



Crédit photos :
Solidarité Mondiale / Wereldsolidariteit
UNICEF Belgique / UNICEF België
Actions in the Mediterranean
ITECO
Via Don Bosco



UN MONDE QUI CHANGE, UNE COOPÉRATION QUI S'ADAPTE

De solides progrès ont donc été réalisés en 2017 :

- Entrée en vigueur d'une ordonnance établissant un cadre pour la coopération bruxelloise au développement. Cette ordonnance institue un cadre juridique pour cette nouvelle compétence.
- Augmentation du budget pour la quatrième année consécutive, le seuil symbolique d'un million d'euros ayant été atteint. L'objectif est désormais de maintenir cette croissance afin d'atteindre l'engagement international de 0,7% du Revenu National Brut (adapté à la Région bruxelloise) ;
- Désignation de deux nouveaux partenaires : Chennai en Inde et Paramaribo au Suriname.
- Lancement d'un volet d'actions « Nord », avec un appel à projets correspondant et un événement grand public destiné à la promotion du commerce équitable.

Le monde continue toutefois de changer à un rythme toujours plus soutenu et la Région bruxelloise doit poursuivre la mise en œuvre d'une coopération au développement adaptée au 21^{ème} siècle. C'est-à-dire une coopération qui tienne compte des changements socio-économiques à Bruxelles comme dans les régions partenaires et qui font que la coopération d'aujourd'hui et de demain est bien plus un échange entre partenaires égaux qu'il y a encore quelques décennies. En effet, si dans certains domaines Bruxelles peut indubitablement servir de modèle, la Région peut également s'inspirer de ses partenaires sur d'autres points.

Le chemin sera long et la RBC ne changera pas seule la situation dans les PED. Mais elle peut contribuer à son niveau à la protection socio-économique de personnes vulnérables face aux inégalités mondiales. Elle peut également soutenir des individus et des groupes capables d'initier des changements positifs dans les pays en développement. En cela réside la légitimité d'avoir démarré une politique de coopération au développement au niveau de la Région bruxelloise : contribuer à son échelle à un monde plus équitable, ici et ailleurs.



Boulevard du Jardin Botanique 20 • 1035 Bruxelles

info@sprb.brussels
www.international.brussels
www.servicepublic.brussels

N° de Dépôt légal 218/11.404/5